

Image not found or type unknown



separation à l'amiable

Par **sylvain87400**, le **10/06/2023** à **19:12**

bonjour,

nous n'habitons plus ensemble depuis 3 ans, mais nous avons tout gardé comme avant, comptes en banque, impôts...

nous souhaitons faire en sorte que ma femme (puisque nous ne sommes pas divorcés) soit complètement indépendant financièrement pour ne pas être inquiétée par une éventuelle demande de sa famille pour un paiement x ou y ! (son salaire étant bien moins important que le mien.

merci

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2023** à **10:43**

Bonjour et bienvenue

Vous devriez commencer par officialiser la séparation de corps et de bien.

Prenez conseils auprès d'un avocat.